

**INFORMATIONS A L'ATTENTION DES CANDIDATS**  
**AU RECRUTEMENT AU TITRE DE LA LOI N° 2005-102 DU 11 FEVRIER 2005**

1) **Choix de la catégorie** :

Il est crucial pour le candidat de postuler sur la catégorie qui correspond le plus à son parcours et à ses attentes professionnelles. Dans cette optique, il est fortement recommandé aux candidats de bien s'informer sur les métiers - correspondant à chaque catégorie - du ministère, avant de porter son choix sur l'une d'entre elles.

Pour ce faire, les candidats trouveront des informations utiles vers les liens suivants : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (rubriques « emplois, stages, concours », « personnes en situation de handicap »)

Brochure métiers du MEAE :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/les-metiers-de-la-diplomatie/>

et pour approfondir, tirés du compte youtube du ministère, quelques exemples de parcours professionnels :

<https://www.youtube.com/watch?v=ddZsQfJ6g8k>

<https://www.youtube.com/watch?v=IS0N4RUofL4>

<https://www.youtube.com/watch?v=vM7D-uhwwWs>

[https://www.youtube.com/watch?v=3AuZIZ\\_PT7Q](https://www.youtube.com/watch?v=3AuZIZ_PT7Q)

<https://www.youtube.com/watch?v=5LFzclQb3bY>

2) **Composition du dossier** :

Pour être considéré comme recevable, un dossier doit obligatoirement comporter les pièces listées dans l'avis de recrutement.

Toutefois, il est vivement recommandé au candidat de compléter ce dossier par les attestations justifiant de son expérience professionnelle et/ou de ses études et formations qu'il jugera les plus pertinentes.

3) **Déroulé du processus de recrutement** :

- **Entretien de sélection devant un jury de 3 à 4 personnes (30 minutes):**

L'entretien porte sur le parcours du candidat, sa motivation et sa connaissance du ministère.

Les candidats à la catégorie A présenteront, préalablement à cet échange, un exposé sur un sujet tiré au sort de culture générale ou d'actualité internationale.

- **Vérification de la compétence linguistique :**

Le niveau de langue indiqué dans le CV doit être réaliste et actualisé. Celui-ci faisant l'objet d'un test pour les candidats aux catégories A (anglais + langue au choix listée dans l'avis de recrutement) et B (anglais), il sera dans leur intérêt d'en donner une évaluation la plus juste possible.

Les tests linguistiques se déroulent en trois étapes :

- Autoévaluation en ligne du candidat (10 minutes)
- Test en ligne comportant trois volets (environ 1h15):
  - compréhension écrite
  - compréhension orale
  - grammaire
- Entretien avec un évaluateur (15 minutes)

- **Commission de recrutement, composée de 5 personnes (30 minutes) :**

Le candidat présentera son parcours et ses motivations pour intégrer le ministère. S'ensuivra un échange avec les membres de la commission.

A l'issue de la commission, la liste des admis est publiée sur France Diplomatie.